

## Compte-rendu Séance du Conseil municipal du 12 juillet 2021

L'an **deux mil vingt et un**, le 12 juillet à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de **Monsieur Nicolas TARBES, Maire**.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 05 juillet 2021

**Etaient présents** : Nadine DUBOS, Marie-France QUESADA, Odile CADASSOU, Alice MIOQUE, Jean-Bernard NIOTOU, Stéphane ITEY, Jean-Marc AYZE, Ghislain COMELLI, Jérôme NOUGARO.

**Secrétaire de Séance** : Nadine DUBOS.

---

Début de la séance à 19h00.

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité sans remarques.

---

### 1. 2021-22 Portant suppression et création d'emplois au tableau des effectifs :

Avant de supprimer un poste, nous sommes dans l'obligation de passer la demande auprès du comité technique du Centre De Gestion. Le dossier de Patrice BARRES n'ayant pu être présenté que le 15 juin, la commune doit délibérer avant le 31 juillet, date à laquelle Monsieur BARRES prend sa retraite et acter la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à 32 heures hebdomadaires pour son remplacement.

## DÉLIBÉRATION 2021-22 : PORTANT SUPPRESSION ET CRÉATION D'EMPLOIS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoint techniques ; (2)

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ; (5)

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ; (5)

Vu l'avis du comité technique en sa réunion du 15 juin 2021 ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

## **DÉCIDE**

- la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à 16 heures hebdomadaire, qui part à la retraite et la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à 32 heures hebdomadaires pour son remplacement ;
- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, séance levée à 19h20.

Date du prochain conseil municipal, à définir.

Validation du compte rendu par le Conseil Municipal du

Pour signature :

TARBES Nicolas	DUBOS Nadine	NIOTOU Jean Bernard	QUESADA Marie France
ITEY Stéphane	MIOQUE Alice	AYZE Jean-Marc	NOUGARO Jérôme
CADASSOU Odile	COMELLI Ghislain		



Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux  
Communauté de Communes du Créonnais

---

